



Elle c'est Sophie, enseignante dans les Alpes Maritimes.

Cette année Sophie a pris sa décision, elle adhère au SNUipp-FSU.

Elle le fait pour son métier, pour elle et pour l'école car elle sait que sans adhérents, rien ne serait possible.

Fais comme Sophie, adhère au SNUipp-FSU !



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°48

**Sommaire : Carte scolaire, CAPD,
Action, Retraités, Mairie de Nice,
action sociale, Intégration PE,
Congés de formation, Temps partiel, Retraites**



Carte scolaire : Compte-rendu du groupe de travail de ce jour.

L'IA a dévoilé ces propositions de mesures pour la rentrée 2019 dans un contexte nouveau de baisse démographique (- 189 élèves)

Rappelons que la dotation en postes est de 14.

Cela donne pour l'instant :

- 29 ouvertures (dont 19 en éducation prioritaire),
- 35 fermetures,
- -3 ouvertures à suivre,
- 2 blocages

Divers + ASH :

- fermetures 8 postes G,
- 1 ouverture Ulis à Nice Rothschild,
- 1 ouverture BD ASH,
- 2 ouvertures Ulis Autiste (Mougins St Martin en Forêt mat et sur Nice 4 en élémentaire)
- ouverture 1 BD Rep +,
- ouverture d'un poste UPE2A,

Lire le détail des mesures : [ici](#)

Il reste 22 postes à allouer.

Sachant que l'IA veut en garder 12 pour les opérations de juin et septembre, il reste 10 postes pour le CTSD du 6 février.

Lors de ce groupe de travail seul le SNUipp-FSU est intervenu sur toutes les situations fort des éléments fournis par nos collègues.

Nous envoyons une contribution écrite à l'IA avant le 6 février.

Afin d'améliorer ce projet le SNUipp-FSU appelle à la mobilisation de toutes et tous, à l'occasion du CTSD du mercredi 6 février 2019 .

Rassemblement devant le Rectorat à 8h30 !

Le calendrier des réunions :

- 6 février : CTSD qui débattrà des propositions d'ouvertures et fermetures faites par l'IA.
- 8 février : CDEN qui présentera à la communauté éducative les mesures de carte scolaire de l'IA

Notre délégation en instance "carte scolaire": 7 élu-e-s sur 10.



CAPD 29 Janvier 2019 : les élu(e)s du SNUipp-Fsu vous rendent compte

1ère CAPD d'après les élections professionnelles de décembre 2018 :
le SNUipp-FSU a désormais 8 élu-es sur 10 à la CAPD
(1 élu Cgt Education, 1 élu Snalc)



▶ **LIRE la déclaration liminaire du SNUipp-Fsu 06: [ici](#)**

CAPD dense où seul-es les élu-es du SNUipp-FSU sont intervenu-es avec détermination et en argumentant sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

Silence radio des autres organisations syndicales présentes.

- A l'ordre du jour :

- ▶ Règlement intérieur de la Capd
- ▶ Promotions accélérées 6ème et 8ème échelon
- ▶ Positions administratives
- ▶ Liste d'aptitude direction

- ▶ Liste aptitude Postes à exigences particulières
- ▶ Bonifications 800 points/ Changement de département
- ▶ **Positions administratives : nouveaux refus de disponibilité** de la part de l'IA. Inadmissible ! 21 demandes de disponibilités pour convenances personnelles ont été refusées – **recours possible avant le 7 février – Etude des recours lors de la Capd du 7 mars.**

- Questions diverses, toutes posées par le SNUipp-FSU

- ▶ modalités de mise en oeuvre de l'accompagnement des enseignants de CP
- ▶ vos intentions sur les demandes **de temps partiel : refus envisagés à nouveau ! Doubles au SNUipp-FSU de vos demandes**
- ▶ absence du Médecin de prévention : traitement des dossiers des collègues (congés maladie, allègements, priorités médicales...)
- ▶ mouvement des personnels suite aux annonces ministérielles
- ▶ circulaire Cappei : problème du barème pris en compte et demandes des collègues déjà titulaires d'un Capa sh ou Capsais.
- ▶ barème de la hors-classe
- ▶ Modalités d'accès au LSU pour les remplaçants
- ▶ formation initiale des directeurs nouvellement nommés (journée du 30 janvier hors temps de travail) + conditions de travail des formateurs (CPC et Pemf)

Compte-rendu complet ici



Le SNUipp-FSU appelle à la grève le 5 février !

Le SNUipp et la FSU s'inscrivent dans la journée de mobilisation inter-professionnelle du 5 février, selon les modalités décidées localement. Au cœur des revendications : une meilleure répartition des richesses, l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés et retraités et un accès facilité à des services publics renforcés.

Lire la suite

Manifestation à NICE 10h30 Place Garibaldi

☐ POUR Améliorer notre pouvoir d'achat et donner les moyens aux services publics de bien fonctionner !

Pour cela, nous exigeons :

- ☐ des mesures générales et immédiates qui passent par la revalorisation du point d'indice et l'attribution d'un nombre de points d'indice uniforme pour toutes et tous,
- ☐ des mesures indiciaires sur le moyen et long terme comme l'intégration de l'indemnitaire dans l'indiciaire afin que cela soit pris compte dans le calcul du niveau des retraites,
- ☐ des mesures pour améliorer les déroulements de carrières, harmoniser encore davantage les grilles de rémunérations et mieux reconnaître les qualifications.
- ☐ la création d'emplois statutaires dans tous les services qui en ont besoin et notamment l'école

☐ **Modèle d'intention de grève [ici](#)**

Elle doit parvenir à votre IEN au moins 48h (dont un jour ouvré) avant la grève, soit au plus tard vendredi soir par voie postale - samedi soir par voie électronique.



DANS L'ACTION en FEVRIER avec le SNUipp-FSU !

2 temps d'actions proposés :

- Grève et manifestation à NICE le MARDI 5 février
à Nice à 10h30 Place Garibaldi.

- Rassemblement devant le Rectorat de NICE le
MERCREDI 6 février à 8h30 à l'occasion du CTSD (ouvertures
et fermetures de classes)



Les retraité-es encore et toujours dans l'action aussi !

La réponse des retraité-es au président de la République «Reprenez vos cadeaux !» Rendez nous notre pouvoir d'achat !

Les retraités restent la cible préférée de ce gouvernement. Ils- Elles sont son ultime recours pour récupérer l'argent qu'il ne réclame pas aux 1% les plus riches et encore moins aux 0,1% des ultra riches ni aux entreprises du CAC 40 qui viennent, les bonnes âmes, de distribuer 57,4 milliards d'€ à leurs actionnaires.

Le gouvernement poursuit ses attaques contre les retraité-es en particulier en augmentant leur CSG et en ne relevant leur pension que de 0,3% soit 6 fois moins que l'inflation. Le cumul de ces mesures sur 3 ans aura fait perdre près de 9% de la pension !

Après des mois de refus de toute rencontre et de réponse à nos courriers, le gouvernement et sa majorité esquissent un léger bougé. Le Groupe des neuf a été reçu à l'Assemblée nationale par le président du groupe LREM et sera reçu la 31 janvier par le secrétaire d'État à la fonction publique. Il faut continuer à peser !

Judi 31 janvier 2019 - Rassemblement unitaire 10 h
Place Masséna à NICE

[Lire le tract](#)



AUDIENCE Mairie de NICE - SNUipp-FSU

Vendredi 18 Janvier 2019

Une délégation du SNUipp-FSU a été longuement reçue par l'Adjoint au Maire chargé de l'Education .

De nombreux points ont été abordés

Lire le compte-rendu ici



Versement des paies et pensions, calendrier 2019

Tout est ici



"Le 18/01/2019 a eu lieu une commission permanente d'action sociale (CPAS). Elle a accordé des aides exceptionnelles pour un montant global de 11 530 euros. La prochaine CPAS est prévue le 12 mars 2019.

Si vous êtes en situation financière préoccupante n'hésitez pas à demander un rendez-vous aux assistantes sociales du rectorat. <http://www2.ac-nice.fr/cid92199/contacter-le-service-social-de-l-academie-de-nice.html>

Contactez nous pour obtenir une aide dans vos démarches."



Intégration dans le corps des Professeurs des écoles Liste d'aptitude rentrée scolaire 2019

La circulaire de l'IA est parue

► **SAISIE DES CANDIDATURES** : Dans I-PROF au moyen de l'application SIAP

Le serveur sera ouvert Du **23 janvier 2019 au 31 janvier 2019** inclus

NE PAS oublier de valider votre candidature

► **Après la fermeture du serveur (SIAP) Vous devrez confirmer votre participation :**

Un accusé de réception comportant vos éléments de barème vous sera adressé dans votre boîte aux lettres électronique ; Vous devez l'imprimer et le retourner à l'IA **avant le 4 février 2019** (si nécessaire, joindre les justificatifs des titres et diplômes).

► Si vous souhaitez annuler votre demande il vous suffira de retourner votre accusé avec la mention « annulé »

Important : l'inscription sur la liste d'aptitude de professeur des écoles entraîne la perte du logement ou de de l'IRL (indemnité représentative de logement). Toutefois, un problème technique national ne permet pas à ce jour le versement de l'IDPE (indemnité différentielle de professeur des écoles) destinée à compenser une partie de la perte occasionnée par l'inscription sur liste d'aptitude. **Le SNUipp-FSU intervient actuellement au ministère pour régler ce problème.**

COPIES au SNUipp-FSU pour suivi

LIRE la circulaire et la suite: [ici](#)

La C.A.P.D qui étudiera les candidatures est prévue le 7 mars 2019



Congés de formation professionnelle - Rentrée 2019

La circulaire de l'IA est parue. **Tout est [ici](#)**

Demandes à saisir sur internet <https://esterel.ac-nice.fr/login/> Rubriques « Mes applications » / « Mon dossier » / « COFPI » **Entre le 16 janvier et le 6 février 2019**

- Après clôture du registre des candidatures, les accusés de réception seront adressés par

courrier électronique dans les boites professionnelles des collègues.
- Il faudra alors l'imprimé, le vérifier et le renvoyer à l'IA avec les PJ

COPIE au SNUipp pour suivi - N'hésitez pas si question



Demandes de TEMPS PARTIEL (1ère demande OU renouvellement) + REPRISE à temps plein - Rentrée 2019

AVANT le 8 février 2019. COPIES au SNUipp-FSU

Tout est : ICI

Cela concerne:

- * les demandes de Temps partiel : 1ères demandes OU renouvellement
 - ▶ **ATTENTION : POUR TOUTES LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT, il faut aussi impérativement renvoyer l'imprimé type**
 - * les Reprises à 100%
 - ▶ Demandes à retourner, via l'annexe type, **avant le 8 FEVRIER** via l'IEN
 - ▶ **COPIE au SNUipp pour suivi**
-



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice - Tél :
04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-

mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos